

# JOURNÉES NATIONALES DES PROFESSIONNELS DES IME, IEM ET IEAP

**4/6** OCTOBRE  
2021  
SAINT MALO



## LA COMPLEXITÉ SANS COMPLEXE

La responsabilité partagée et les coopérations territoriales  
au service de l'inclusion et d'un accompagnement global





**L'AMBITION DU VIRAGE INCLUSIF NÉCESSITE QUE LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE CONCOURE À OFFRIR DES RÉPONSES INCLUSIVES : CHAQUE CITOYEN, CHAQUE ACTEUR EST AMENÉ À PORTER CETTE «RESPONSABILITÉ PARTAGÉE ».**

Les IME, IEM et IEAP, ressources spécialisées, apparaissent comme des acteurs incontournables pour accompagner cette transformation. Ils contribuent à promouvoir la citoyenneté des enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap en soutenant leur libre choix, en particulier en proposant des interventions dans les milieux de vie des enfants afin de faciliter l'accès au droit commun, chaque fois que possible, sur l'ensemble des composantes du parcours de vie (éducation, formation, vie sociale et loisirs, santé, hébergement, ...).

### **Accompagner la complexité**

Ces structures médico-sociales accompagnent les situations de vie singulières, pour lesquelles s'intriquent les dimensions sociales et de santé. Pour répondre au mieux à cette complexité, les IME, IEM et IEAP adaptent leur organisation et leurs pratiques. Ils fondent leurs outils et leurs analyses sur le modèle écosystémique du handicap qui permet une approche multidimensionnelle des situations. Ils s'appuient sur l'autodétermination et sur la triple expertise (points de vue du jeune, de ses proches et des professionnels) pour conduire l'évaluation des besoins, préalable à l'identification des prestations à proposer. Le passage d'une position de sachant à une position du doute et du questionnement favorise l'ajustement aux besoins particuliers et l'innovation.

### **Répondre aux besoins des jeunes avec troubles du neurodéveloppement**

Par ailleurs, les IME, IEM et IEAP développent une connaissance des troubles du neurodéveloppement qui leur permet de proposer des pratiques et outils accessibles, notamment en matière d'apprentissages. De quelle manière les avancées des connaissances scientifiques pour l'analyse et la stratégie d'action se concrétisent-elles dans les pratiques professionnelles ?

### **Créer de nouvelles coopérations**

Afin de mettre en œuvre ces prestations, les IME, IEM et IEAP s'ouvrent davantage sur les ressources de leur environnement et sont incités à transformer leur offre de services vers un fonctionnement plus ouvert (externalisation d'unité d'enseignement, dispositif ou plateforme,...). Ils proposent des prestations coordonnées avec les acteurs du territoire, parmi lesquels ceux du droit commun chaque fois que possible. L'interconnaissance de ces ressources territoriales, de leurs périmètres et modalités d'intervention devient essentielle tout comme l'animation de ces coopérations. Quelles formes alors prend le pilotage de ces coopérations territoriales ? Quelles contributions originales le secteur médico-social apporte-t-il à ces coopérations ? Quelles compétences deviennent nécessaires pour assurer la coordination de parcours ? S'agit-il de nouveaux métiers ou de compétences à acquérir ou à renforcer ?

### **Des équipes renouvelées ?**

La réponse aux besoins, dans une visée inclusive, réinterroge les prestations proposées ainsi que les ressources humaines à promouvoir au sein des IME, IEM et IEAP.

Les accompagnements modulaires incitent aux démarches de co-construction de projets personnalisés avec un déplacement des lieux de rencontre des acteurs impliqués, qui sont eux-mêmes plus diversifiés qu'auparavant. Comment, dans cette nouvelle configuration de travail, faire équipe ? Comment s'organisent les délégations de décisions lors de réunions partenariales autour de situations individuelles ?

En tant que ressources spécialisées, par quels moyens les professionnels des IME, IEM et IEAP transfèrent-ils des compétences à leurs partenaires, qu'ils soient professionnels du droit commun ou du milieu spécialisé (fonction appui-ressource), ou auprès des parents (soutien à la parentalité, appui aux aidants) ?

**Comment les IME, IEM et IEAP confortent-ils leurs expériences et leur expertise de la complexité et participent-ils avec l'ensemble des acteurs d'un territoire, en responsabilité partagée, à la construction de cette société inclusive ? Pour en débattre et partager les expériences, rendez-vous à St Malo.**

**Avec Robert LAFORE, en grand témoin des journées**

# PROGRAMME 4/5/6 OCT 21

## LUNDI 4 OCTOBRE

13 h 00 : Accueil des participants.

14 h 00 : **Ouverture des journées** par les Présidents des CREA I Bretagne et Pays de la Loire et par l'ARS.

### TRANSFORMER : Pour qui ? Quoi ? Pourquoi ? Comment ?

14 h 30 : **Inclusion et société inclusive : les enjeux d'un changement de paradigme.** *Robert LAFORE*, professeur de droit public, ancien directeur de Sciences Po Bordeaux.

15 h 30 : **Transformation de l'offre médico-sociale : les champs du possible**

- **Tout ce que vous auriez voulu connaître sur les politiques publiques sans avoir jamais osé le demander,** ANCREAI et CREA I
- **Vivre le dispositif ... vivre en dispositif : témoignages de jeunes et de familles**
- **Table-ronde : Préalables et conditions du passage en dispositif :** ANAP, directeurs de dispositif, ARS, IEN ASH.

17 h 30 : **Yec'hed mat !**

## MARDI 5 OCTOBRE

### EVALUER : Pour qui ? Quoi ? Pourquoi ? Comment ?

07 h 45 : **Accueil des participants**

08 h 45 : **L'inclusion à la lumière du modèle du développement humain et du processus de production du handicap,** MDH-PPH, *Pierre CASTELEIN*, vice-président du Réseau International sur le Processus de Production du Handicap- RIPPH

10 h 00 : **Mise en relation des expertises** *Noémie NAULEAU*, pair experte, *Bertrand COPPIN*, Directeur Général IRTS Hauts-de-France

11 h 15 : **Spécificités des troubles neurodéveloppementaux (TND) et apprentissages,** *Dominique JUZEAU*, Présidente de la SRAE TA des Pays de la Loire et *Arnaud ROY*, Responsable du CRTA des Pays de la Loire

12 h 00 : **Synthèse,** *Robert LAFORE*

12 h 30 : Repas

14 h 00 : **1 Atelier** au choix parmi les 11 ateliers proposés\*

16 h 00 : **1 Atelier** au choix parmi les 11 ateliers proposés\*

17 h 30 : Fin de la journée

## MERCREDI 6 OCTOBRE

### INNOVER : Pour qui ? Quoi ? Pourquoi ? Comment ?

08 h 00 : **Accueil des participants**

08 h 45 : **Faire équipe avec d'autres partenaires** *Loïc ANDRIEN*, Attaché temporaire d'enseignement de recherche (ATER) INSHEA, Co-animateur Réseau H2i-Handicap et Innovation Inclusive

10 h 00 : **Table ronde : Coordonnateurs de parcours et Assistant au parcours de vie : de nouveaux métiers ?** Un coordonnateur de parcours exerçant en IME, IEM ou IEAP, un assistant au parcours de vie, *Sylvie METAYER*, Présidente de l'URSB

10 h 45 : **Comment conduire l'innovation collaborative pour faire sens avec les enjeux de la transformation ?** *Corinne GRENIER*, Professeur HDR, Stratégie et Innovation-Directrice scientifique du Mastère Spécialisé MS MSAIS-Coordinatrice scientifique Centre d'Expertise Santé & Innovation - KEDGE Business School

11 h 25 : **Conclusion des journées,** *Robert LAFORE*

11 h 45 : **Clôture des journées,** *Jacques NODIN*, Président de l'ANCREAI



# ATELIERS MARDI 5 OCT 21

## ATELIERS AU CHOIX

- 1** Évaluer comme une bonne pratique ou évaluer pour mieux connaître ?
- 2** Passage en dispositif et partage d'expériences : DIME, DAME... et DONC ?
- 3** Innover ou mourir ?
- 4** Coopérer, qu'ils disaient !
- 5** Je sais, tu sais... qui sait ?
- 6** Coordination : qui est-ce ?
- 7** Handicap et Loisirs, vie sociale et participation sociale
- 8** 1, 2, 3... scolaire !
- 9** Polypédagogie, polyscolarité et polyhandicap ?
- 10** Les habiletés en numératie et en littéracie : quezaco ?
- 11** Compétents différemment



# ATELIERS 5 OCT 21

## Atelier 1 : Évaluer comme une bonne pratique ou évaluer pour mieux connaître ?

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, complétée par la loi du 11 février 2005, affirme que toute personne en situation de handicap, accompagnée par un établissement social et médico-social, a droit à un accompagnement individualisé. Ce droit repose sur l'expression et le recueil de ses attentes, l'évaluation de ses besoins, puis se traduit dans la co-élaboration du projet personnalisé.

Dans une démarche de co-construction du projet personnalisé, les professionnels intègrent la place des familles et des proches. Proposer les conditions les plus adaptées à la situation est donc indispensable pour favoriser l'expression et le recueil des attentes de chacun.

C'est notamment sur la base du recueil des attentes que s'appuiera la démarche d'évaluation des besoins du jeune. Pluridisciplinaire et multidimensionnelle, l'évaluation prend en compte les différents domaines de vie de la personne, et envisage tous les aspects de sa situation : les facteurs personnels, les facteurs environnementaux, les potentialités et les limitations aux activités et à la participation à la vie sociale.

Ces étapes sont donc des préalables à la définition des ressources à mobiliser au sein de l'établissement ou dans l'environnement de l'enfant, du jeune pour l'accompagner au plus près de ses besoins.

A partir de témoignages de professionnels exerçant au sein d'IME, d'IEM et d'IEAP, cet atelier visera à identifier les conditions propices à l'expression des attentes des jeunes, de leurs familles et les modalités de recueil. Il s'agira également de réfléchir à la manière dont l'évaluation des besoins est menée pour proposer et organiser les actions d'accompagnement en s'appuyant sur l'ensemble des ressources disponibles, spécialisées ou de droit de commun, sur un territoire.

## Atelier 2 : Passage en dispositif et partage d'expériences : DIME, DAME... et DONC ?

L'article 91 de la loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 rend possible une généralisation progressive du « fonctionnement en dispositif intégré », qui vise à faciliter les passages des enfants et des jeunes entre les modalités d'accompagnement expérimentées par les ITEP et les SESSAD et le droit commun.

En s'appuyant sur ces retours d'expériences, la loi du 26 juillet 2019 "Pour une école de la confiance" élargit cette possibilité à l'ensemble des établissements et services médico-sociaux, dont les IME, IEM et EEAP. L'objectif de cette nouvelle organisation, qu'elle soit dénommée « dispositif », « dispositif intégré » ou « plateforme », vise à favoriser un parcours fluide, sécurisé des jeunes en situation de handicap.

Dès lors, il est possible qu'une telle organisation, directement ou en partenariat, puisse proposer plusieurs modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives en fonction des besoins des enfants, des adolescents et des jeunes adultes accompagnés. L'accueil de jour, l'accueil de nuit, la prestation ambulatoire, à temps complet, à temps partiel en séquentiel deviennent des possibles pour un même dispositif.

Pour autant, cette reconfiguration suscite des questionnements car elle induit de nouvelles relations institutionnelles, un mouvement de professionnels, l'émergence de nouvelles fonctions de coordination, une coopération renforcée entre les acteurs.

Sur les territoires, des choix organisationnels différents sont opérés par les organismes gestionnaires. Même si nous rencontrons plusieurs terminologies (dispositif IME : DIME, dispositif d'accompagnement médico-éducatif : DAME, ...), l'objectif est bien le même : celui d'accompagner l'enfant, le jeune dans une continuité de son parcours de vie, de santé, de scolarisation.

A partir du témoignage de professionnels ayant expérimenté le passage vers une nouvelle organisation en dispositif, cet atelier s'attachera à repérer les facteurs facilitant ou limitant cette évolution. Il s'agira également d'identifier les premiers effets sur le parcours du jeune et de sa famille et de mesurer les impacts sur l'identité des équipes de professionnels et sur les relations entre les acteurs d'un même environnement.

## Atelier 3 : Innover ou mourir ?

Pris au piège d'un côté par la vocation des métiers du « Prendre Soins », du « Care », et de l'autre par notre société qui ne fait que nous obliger à créer de nouveaux besoins en constante mouvance et à les oublier à la vitesse à laquelle ils sont nés, notre système ne cesse de vouloir s'innover. Mais sommes-nous face à des réelles innovations ? Alter définit l'innovation comme un processus qui permet de « transformer une découverte, qu'elle concerne une technique, un produit ou une conception des rapports sociaux, en des nouvelles pratiques ».

Effectivement, pendant ces dernières années, on a assisté et vécu un changement de paradigme face au rapport que nous entretenons avec le handicap. Ce rapport a induit un virage au regard de la place que la société est prête à faire à la personne en situation de handicap. Il ne s'agit plus de demander à la personne de rentrer dans une case, « d'avoir une place », mais de demander au système de s'adapter et « de faire la place ». S'agit-il pour autant des nouvelles pratiques ? Il est certain qu'une transformation est en cours mais cette transformation ne semble qu'organisationnelle, puisque le fond, le sens des métiers reste inchangé : « prendre soin ».

Dans cet atelier, nous aborderons donc la question de l'innovation qui parfois semble oublier l'existant et pouvoir faire craindre aux professionnels un effet bulldozer au regard de leurs valeurs. Une transformation ne se décrète pas, il faut en prendre soin autant que nous le faisons auprès des personnes accompagnées.

Intervenante : Nathalie WY SOCKI, référente autisme Education nationale

## Atelier 4 : Coopérer, qu'ils disaient !

La mise en œuvre du parcours de vie de chaque enfant, afin de répondre à ses projets, doit s'appuyer sur un ensemble de ressources territoriales favorisant la « juste réponse » au « juste besoin » et au « juste moment ».

Si cette nécessité de développer les coopérations territoriales entre acteurs, pour permettre la coordination des professionnels au service de la construction du projet de chaque jeune est désormais acquise, il demeure encore de nombreuses interrogations sur les modalités de leur mise en œuvre pratique.

Le déploiement de coopérations territoriales a en effet pour préalable l'identification des ressources territoriales à mobiliser pour répondre aux différents besoins des enfants accompagnés, de prendre le temps de la rencontre avec les acteurs, pour faire culture commune et connaître les compétences et limites de chacun afin de définir collégialement les complémentarités.

Si ce nécessaire travail préalable est réalisé, il n'en demeure pas moins que les coopérations sont très rarement simples à mettre en œuvre et reposent bien souvent que sur le bon vouloir des acteurs et, parfois, leurs connaissances interpersonnelles.

Alors que l'inclusion sociale des enfants en situation de handicap repose sur des coopérations renforcées entre les acteurs médico-sociaux et ceux dits de droit commun, mais aussi bien souvent ceux de la protection de l'enfance et les acteurs du sanitaire, quels sont les facteurs de réussite et les freins à des coopérations instituées et pérennes entre les acteurs ?

# ATELIERS 5 OCT 21

## Atelier 5 : Je sais, tu sais... qui sait ?

Notre politique médico-sociale soutient la participation directe de l'utilisateur ou celle de son responsable légal, et spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du projet personnalisé. Cette élaboration mobilise différents savoirs qu'il s'agit d'explorer et orchestrer car ils sont répartis entre les différents acteurs impliqués dans l'accompagnement de l'enfant.

Nombreux sont les parents qui considèrent les professionnels comme « experts » de la situation de handicap. A partir de cette position ils recherchent auprès d'eux les informations, les connaissances, le savoir-faire qui permettront de s'ajuster aux besoins de l'enfant.

Réciproquement, la prise en compte du vécu des parents, la valorisation de leur expérience et expertise, la reconnaissance de leur place pleine et entière constituent une voie de co-construction en développement et qui engage des nouvelles pratiques.

Finalement, on assiste à un double mouvement entre parents et professionnels qui ne va pas nécessairement de soi pour chacun et où les compétences se croisent et se complètent autour de l'enfant.

Ce partage des compétences a été éprouvé et mis en lumière lors des périodes de confinement lié à la crise sanitaire avec plus ou moins de facilité mais avec des perspectives à consolider et des opportunités à explorer.

Cet atelier, grâce aux récits de familles concernées, permettra d'envisager les nouvelles pratiques éducatives et organisationnelles qui favorisent le croisement et le partage des connaissances.

## Atelier 6 : Coordination : Qui est-ce ?

Coordination et parcours, deux notions à la mode en santé, mais quel parcours et quelle coordination ?

Pour la HAS, le but de la coordination est d'« organiser la complémentarité et la continuité des prises en charge et des accompagnements, notamment entre les trois secteurs d'activité suivants: le secteur sanitaire, [...], le secteur social [...] et le secteur médico-social ».

Dans les établissements et services médico-sociaux, les coordinateurs de parcours voient le jour à un rythme effréné, en lien avec le déploiement du fonctionnement en dispositif ou en plateforme de services. Toujours dans les écrits de la HAS, le coordinateur de parcours est identifié pour : « garantir la complémentarité, la cohérence des interventions et leurs nécessaires ajustements ; coordonner les professionnels amenés à intervenir pour faciliter le parcours de la personne ; positionner l'établissement comme une ressource du territoire. ».

Pour autant, en dehors de ces structures et dans une logique de territoire, une panoplie de dispositifs se situent dans le champ de la coordination, devenant des experts des ressources spécifiques à des filières : pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE), plateformes troubles neurodéveloppementaux (TND), communautés 360, etc. Nous assistons par ailleurs à la naissance de services en appui à la coordination, tels que les DAC, donc potentiellement coordonnant des dispositifs de coordination.

Et puis il y a les parents qui in fine semblent être le vrai centre de cette multitude d'interlocuteurs. Puisque s'il est vrai que la coordination est essentielle pour lier et rendre cohérentes les différentes interventions autour d'un enfant, il est également vrai que nous assistons à l'essor de différents niveaux de coordination engendrant paradoxalement une multiplication du même parcours sur différentes trajectoires (au départ d'une institution, en milieu ordinaire, entre les deux,...) et cela en lien avec le profil métier d'origine du coordinateur (infirmier, assistant social, éducateur, ...).

S'inscrivant dans la coopération et dans le sens donné à l'accompagnement proposé, cet atelier souhaite clarifier ces différents niveaux de coordination et les lire en perspective des besoins fondamentaux de l'enfant.

## Atelier 7 : Handicap et Loisirs, vie sociale et participation sociale

La vie des enfants en situation de handicap ne se résume pas à l'IME/IEM/EEAP et à sa famille. Comme tout être social, ils doivent accéder aux loisirs, aux activités culturelles et physiques, avec des temps d'échanges avec des enfants ou adolescents de leur âge.

Si cette dimension de la vie des enfants en situation de handicap est souvent prise en compte au sein des IME/IEM/EEAP, ces derniers se heurtent bien souvent à des difficultés d'accès à une offre diversifiée de loisirs, d'art, de culture dans des structures de droit commun avec d'autres jeunes.

Pour autant, si ces freins existent, les IME/IEM/EEAP et leurs professionnels peuvent venir en appui et être une ressource pour développer des coopérations et faciliter ainsi l'inclusion des enfants en situation de handicap dans des structures de loisirs. Quelles actions doivent être mises en œuvre pour permettre cet accès et répondre aux attentes des jeunes accompagnés ?

Certaines autorités publiques proposent des appels à projets afin de promouvoir la pratique et le développement des activités à visée sportive, culturelle ou sociale. À partir d'expériences concrètes, cet atelier visera à mettre en exergue les pratiques innovantes permettant un accès toujours plus large et inclusif à ce type d'activités.

## Atelier 8 : 1, 2, 3... scolaire !

La convention internationale des droits de l'enfant, ratifiée par la France en 1990, énonce que chaque enfant a le droit d'aller à l'école.

La loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » réaffirme le droit à l'inclusion scolaire et à l'égalité des chances.

Dans la continuité, la loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » renforce ce droit avec le terme « d'école inclusive » visant à scolariser tous les enfants en situation de handicap. Les acteurs concernés sont invités à (re)penser les cadres et modalités de scolarisation de tous les enfants en situation de handicap et à structurer leurs coopérations.

Les IME, IEM, EEAP sont des acteurs essentiels de l'accès à la scolarisation et de la scolarité, dimensions incontournables du parcours de l'enfant, du jeune qu'ils suivent. Chaque élève nécessite un accompagnement scolaire adapté en réponse à ses besoins singuliers et donc des propositions graduées en fonction de sa situation.

Pour soutenir l'inclusion scolaire, différents services, organisations ont été mis en place : les unités d'enseignement externalisées (UEE), les IME hors les murs, les unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS) partenariales, ... Plus récemment, les équipes mobiles d'appui médico-social à la scolarisation, les pôles inclusifs et d'accompagnement localisés (PIAL), les PIAL renforcés...

Face à l'ensemble des ressources disponibles sur un même territoire et portées par des acteurs différents, la place, le rôle, les missions de chacun et leurs articulations demanderaient à être éclaircis.

Aussi, cet atelier visera à apporter des repères dans les différentes modalités d'accompagnement proposées pour soutenir l'accès à la scolarisation et la scolarité des enfants et jeunes accompagnés en fonction de leurs besoins. Il s'agira également d'identifier comment la structuration des coopérations entre le milieu scolaire et le milieu médico-social est rendue possible.

## Atelier 9 : Polypédagogie, polyscolarité et polyhandicap ?

Le droit à l'éducation et à l'accès à l'école pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental. Or les enfants polyhandicapés bénéficient encore trop peu de scolarisation. Aussi, le volet polyhandicap de la stratégie nationale d'évolution de l'offre médico-sociale fixe comme objectif de favoriser cet accès à la scolarité.

La HAS souligne que " l'accompagnement de la personne polyhandicapée repose sur une approche positive qui fait résolument de (cette personne) une interlocutrice à part entière et lui reconnaît des capacités à apprendre, à s'adapter, à évoluer, à développer des capacités d'auto-détermination, dans différents environnements et tout au long de la vie. »

Les évaluations fonctionnelles permettent d'établir un profil cognitif de la personne polyhandicapée et ainsi de définir dans son projet personnalisé des objectifs précis et prioritaires d'apprentissage, aussi bien dans le registre cognitif que dans celui de la communication et des habiletés sociales. Ces apprentissages s'inscrivent dans la perspective du développement de l'autonomie et du pouvoir d'agir de la personne polyhandicapée (autodétermination) et d'une amélioration de sa qualité de vie.

La mise en place d'interventions spécifiques et d'approches pédagogiques adaptées, dans un environnement favorable, facilite ces apprentissages, comme le projet POLYSCOL l'illustre.

Dans ce contexte, comment se mettent en œuvre les unités d'enseignement pour jeunes polyhandicapés, définies par la circulaire de juillet 2020 ? Cet atelier propose de partager des retours d'expérience de mise en œuvre d'interventions spécifiques et d'approches pédagogiques adaptées auprès de publics avec polyhandicap.

## Atelier 10 : Les habiletés en numératie et en littéracie : quezaco ?

La littéracie, cette compétence de déchiffrer, d'interpréter et d'utiliser efficacement l'écrit, s'impose de plus en plus dans notre quotidien saturé d'informations écrites, comme un levier essentiel de la participation sociale. De même, développer les compétences en numératie, savoir utiliser des informations quantitatives ou spatiales, constitue un second levier de la participation sociale au regard d'un quotidien qui nous amène à manipuler des quantités, calculer, mesurer, comparer, pour se repérer dans le temps, pour évaluer une durée, pour faire des achats, se déplacer, etc.

Ces compétences sont essentielles à l'autonomie de la personne en situation de handicap pour réussir dans les apprentissages, la vie quotidienne et la participation à la société, et plus largement pour sa qualité de vie. Toutefois, ces notions restent peu mobilisées. L'expertise collective "Déficiences intellectuelles" de l'INSERM recommande pourtant de développer ces compétences tout au long de la vie en favorisant le développement de la communication et du langage, l'acquisition de la numératie et de la littéracie, et le développement de l'autodétermination. L'expertise incite à ne pas sous-estimer les marges de progression des personnes et invite à la prudence quant aux effets "plateau" qui s'expliquent souvent par un déficit de stimulation.

Comment les professionnels de structures médico-sociales évaluent les habiletés en numératie et littéracie ? Comment développent-ils et maintiennent-ils ces habiletés ? Quels apprentissages mettre en œuvre ? Cet atelier vise à présenter et à échanger autour d'approches et méthodes d'interventions efficaces qui peuvent soutenir les capacités d'apprentissage.

## Atelier 11 : Compétents différemment ?

L'entrée dans la vie active est un moment important dans le parcours de tout individu. Si la recherche d'une orientation professionnelle est souvent difficile, elle l'est d'autant plus pour de jeunes adultes en situation de handicap auxquels il est souvent demandé de se trouver un avenir professionnel bien avant nombre de jeunes du même âge.

L'échec scolaire, les difficultés à trouver une orientation à la sortie d'une ULIS collège, les craintes de se projeter dans le monde des adultes doivent être accompagnés par les professionnels pour permettre à chaque jeune de prendre confiance dans ses compétences, ses savoir-faire et trouver ainsi sa voie. Cette période de transition peut ne pas se résumer qu'à la seule recherche d'un métier, d'un emploi en ESAT ou en milieu ordinaire. Le recours au bénévolat, qui peut conférer un sentiment d'utilité sociale avec des contraintes moindres, la reconnaissance de certains acquis de l'expérience sont autant de solutions pour donner du temps aux jeunes afin d'avancer vers le monde professionnel.

Comment aider les jeunes en situation de handicap à entrer dans la vie professionnelle ? Comment leur laisser le temps de faire leur choix ? Comment valoriser leurs compétences dans cette période de transition pour faciliter leur insertion ?



# INFORMATIONS GÉNÉRALES



Les Journées Nationales IME IEM IEAP 2021 sont admissibles à la formation par les OPCO sous réserve des conditions habituelles requises pour les remboursements des actions de formation de ses adhérents.

N° de déclaration d'existence CREA1 Pays de la Loire : 52 44 04226 44



## Les couts d'inscription :

- ▶ 420 € par participant jusqu'au 10 septembre 2021
- ▶ 480 € par participant après le 10 septembre 2021



## Inscription en ligne sur le portail des JN IME 2021

<https://lacomplexitésanscomplexe2021.saintmalo.fr/>

Les paiements peuvent se faire par chèque (à l'ordre du CREA1 Pays de la Loire) ou virement (RIB à télécharger sur le portail).



## Pour tout renseignement complémentaire

CREAI Pays de la Loire - Tél. : 02 28 01 19 19  
[jnime2021@creai-pdl.fr](mailto:jnime2021@creai-pdl.fr) [creai-nantes.asso.fr](http://creai-nantes.asso.fr)

CREAI Bretagne - Tél. : 02 99 38 04 14  
[accueil@creai-bretagne.org](mailto:accueil@creai-bretagne.org) [creai-bretagne.org](http://creai-bretagne.org)



## Conditions d'annulation :

En cas d'annulation, l'information doit être transmise au CREA1 Pays de La Loire par écrit avant le 10 septembre 2021. Les sommes versées seront remboursées, déduction faite de 80 euros par participant, correspondant aux frais administratifs. Après cette date, les demandes d'annulation ne seront plus prises en compte, le montant des frais d'inscription restera dû. Les demandes de remplacements de participants, formulées par écrit, seront admises à tout moment. Voir conditions générales de ventes sur le portail des JN IME 2021.



Lieu : Palais des congrès Le Grand Large - Saint Malo

**4/6** octobre  
2021